

# Parrainer les enfants d'à côté

entretien avec **Catherine Enjolet**

© 2010, éditions Rue de l'échiquier,  
40, rue de l'Échiquier, 75010 Paris  
[www.ruedelechiquier.net](http://www.ruedelechiquier.net)

ISBN: 978-2-917770-05-4  
Dépôt légal: septembre 2010



Rue de l'échiquier

## « Chacun crée le lien et l'invente »

**L'association Parrains par' mille, que vous avez fondée en 1990, a pour objectif de créer un lien entre un adulte et un enfant en besoin de repères affectifs et éducatifs. Comment définiriez-vous cette relation que vous favorisez entre un parrain et son filleul ?**

L'essentiel est de créer un lien. Rien n'est plus vital qu'être relié — relié aux autres —, surtout dans un contexte social où le risque d'isolement ou d'exclusion ne cesse de croître. Contrairement au parrainage d'enfants à l'étranger, le parrainage d'enfants de voisinage, que j'ai fondé, ne repose sur aucune relation d'argent. C'est notre grande spécificité. Le lien est d'autant plus riche qu'il est gratuit. La relation est un don ; un don réciproque entre un adulte et un enfant.

En offrant à un enfant ou à un jeune la chance d'une rencontre, en lui permettant de créer un lien personnel avec un adulte, au-delà de son entourage habituel, on lui ouvre des possibles. Le parrain ou la marraine offre traditionnellement un présent à son filleul. De fait,

L'enfant reçoit surtout ce que l'on pourrait appeler un « joker de vie », de nature à lui permettre de grandir mieux.

Le parrain ou la marraine constitue une seconde famille pour l'enfant. Son rôle est de compenser ou de compléter celui du ou des parents, sans pour autant s'y substituer ni se poser en rival. À sa façon, et en fonction des besoins qu'il va repérer chez son filleul, le parrain doit définir un cadre, indiquer des règles. La relation devient ce que chacun en fait; chacun est acteur. Le filleul est actif; le parrainage ne le déresponsabilise pas, ne le prend pas en charge. L'apprentissage est triple car la famille de l'enfant va, elle aussi, s'enrichir de cette relation.

### **Comment ce lien se construit-il ?**

Chacun crée le lien et l'invente, rien n'est déterminé à l'avance. Le filleul et le parrain ou la marraine commencent par se découvrir. Au début, ils s'apprivoisent, se regardent, comme le Petit Prince et le renard : « Qui es-tu ? Reviens demain à la même heure. Je serai là pour toi. » Ils vont apprendre à compter l'un pour l'autre.

À eux, ensuite, de trouver un territoire en partage. Personne ne peut le faire à leur place. C'est pourquoi, dès la première rencontre, les parrains et les filleuls sont invités à se retrouver en dehors des locaux de l'association. Ils doivent justement commencer par choisir un lieu : « J'aimerais faire ta connaissance; je t'invite chez moi, ou je vais chez toi, je vais préparer du thé, ou j'aimerais qu'on se retrouve dans tel parc... » Le lieu et le moment en disent beaucoup sur ce qui se met en place. Chacun se positionne, se définit, se responsabilise. C'est le but.

### **Comment ces premières rencontres s'organisent-elles ?**

La démarche du parent, d'un proche ou du responsable de l'enfant est évidemment le préalable. La prise de conscience d'un besoin de complicité éducative est la base.

Si l'enfant est vraiment isolé, ou l'entourage familial très fragile, il arrive qu'une institutrice, une directrice d'école ou une assistante sociale prenne contact avec l'association et nous signale, par exemple, un enfant que personne ne vient jamais chercher à la sortie de l'école. L'appel peut venir d'un témoin inquiet pour un petit voisin qui reste dans l'escalier toute la journée, de toute personne qui se rend compte de l'isolement d'un enfant.

Mais la demande vient bien souvent d'un parent lui-même, qui a pris conscience que la présence d'un « coparent affectif » serait précieuse, voire déterminante pour son enfant.

Rappelons qu'il y a deux types de parrainage : le parrainage institutionnel, qui concerne les enfants placés, et le parrainage spontané, à la demande directe du parent ou du jeune.

### **Dans nos vies urbaines, en dehors d'un anniversaire ou d'une invitation à une sortie, cette démarche d'un voisin attentif n'est-elle pas rarissime ?**

Les enfants les plus exposés ne viendront pas chez vous pour un anniversaire et n'inviteront personne chez eux. Plus une famille est en difficulté, plus elle se replie sur elle-même. Elle s'arrange toujours pour décliner les invitations. Bien sûr, il est difficile d'aller frapper à la

porte de personnes que l'on ne connaît pas. Si certains peuvent le faire très bien et très naturellement, la plupart du temps, on n'ose pas interférer dans la vie privée de voisins qu'on ne connaît que de vue.

Les situations peuvent apparaître plus ou moins inquiétantes. Il est clair que, lorsque l'on craint un danger pour l'enfant, alors là, il n'est plus permis d'hésiter. L'enfant est l'affaire de tous ! Il est de la responsabilité de chacun de s'en mêler. J'insiste toujours : « Merci de vous mêler de ce qui ne vous regarde pas ! » Comment prendre le risque d'une non-assistance à enfant en danger ? Et tant pis si l'on dérange ou si l'on se fait envoyer balader. Ce n'est d'ailleurs pas bon signe : un parent qui n'a rien à se reprocher ne craint pas que l'on manifeste de l'intérêt pour son enfant.

**Prenons le cas d'un enfant isolé que je désire aider. Je connais simplement son nom de famille. Comment dois-je m'y prendre ?**

Approcher le parent, faire connaissance le plus naturellement possible, est évidemment la première étape. Le lien ne peut se construire que sur la confiance. Cela commence généralement par une proposition d'entraide classique. Parfois, cela suffit pour que le parent confie les difficultés qu'il rencontre.

Sinon, un tiers peut servir d'intermédiaire. L'institutrice ou l'assistante sociale favorise l'approche en informant le parent qu'il existe une possibilité d'être soutenu sur le plan pratique — pour qu'il soit relayé à la sortie de l'école ou pour l'aide aux devoirs. Une solution concrète est proposée au parent isolé ou débordé, ou à l'éducateur de l'institution : une personne-ressource, désireuse

de créer de vrais liens et de devenir son allié éducatif, est en mesure d'intervenir grâce à l'association Parrains par' mille.

**Comment les parents le vivent-ils ? Est-ce un soulagement, ou considèrent-ils cela comme un risque d'ingérence ?**

Rien ne peut se concevoir en dehors de la volonté du parent. Bien sûr, il faut du temps pour que la relation se construise et que chacun se sente à son aise. Il s'agit évidemment d'éviter que le parent soit encore plus isolé, privé de son enfant ou dépossédé de son rôle. S'il est en réelle difficulté, il peut avoir très peur, mais le fait de ne pas avoir affaire à un représentant des services sociaux le rassure.

Le parent comprend que le parrain n'a aucune prérogative légale : à tout moment, il peut mettre un terme à la relation car il conserve tous ses droits sur son enfant. Il n'y a pas de risque d'atteinte aux droits parentaux.

**Arrive-t-il souvent qu'un parent coupe le lien ?**

Pas directement. En revanche, dans les cas les plus difficiles, un parent peut adopter, même inconsciemment, une conduite vouée à faire échouer cette relation. Une rivalité non dite, une jalousie, toutes sortes de réactions se manifestent. Si le besoin s'en fait sentir, un psychologue de l'association, qui connaît précisément les enjeux de la situation, peut accompagner les parties prenantes. C'est souvent l'occasion de mettre des mots sur les blocages et de les dépasser. Les conduites qui risquent de compromettre la relation sont repérables, et on peut faire en sorte de les éviter.

## Qu'est-ce qui vous semble déterminant dans le désir d'un adulte de devenir parrain ?

Il faut bien comprendre que le parrainage n'est pas l'adoption. Il faut s'assurer que la personne n'obéit pas à une volonté d'appropriation. Est-elle dans une démarche d'offre ou essentiellement de demande ? On le décèle lors des entretiens, en interrogeant le parrain ou la marraine sur ses motivations.

Si l'on a l'impression que la personne se fourvoie, on différera son engagement ou on l'orientera vers un autre choix. On lui expliquera que ce qui s'énonce ne correspond pas au parrainage, et qu'il y a risque de déception. L'enfant a une famille et, quelle que soit la réalité de celle-ci, il ne s'agit pas d'en faire abstraction : il faut apprendre à faire avec la réalité familiale.

## Quelles sont les étapes pour devenir parrain ou marraine ?

Devenir parrain ou marraine, c'est devenir « tuteur de résilience\* », ou encore « tiers bienveillant ». Avant d'y parvenir, un cheminement doit confirmer que rien ne s'oppose au parrainage. Les étapes à franchir permettent à chacun de repérer les « contre-indications » éventuelles.

Rien ne peut se faire sans l'avis favorable de l'association. Le parrain — ou la marraine, ou le couple — est reçu pour des entretiens afin que la notion de parrainage soit bien comprise. Nos psychologues s'assurent que rien ne s'oppose à celui-ci. Nos équipes mettent en place tout ce

qui peut assurer la protection de l'enfant. Même si nos psychologues ne détiennent aucun « détecteur » spécifique, ce sont des professionnels qui offrent leur écoute, leur expérience, bénévolement. Mais dans tous les cas, c'est le parent ou le représentant légal qui décide du bien-fondé de la relation, dont il détient la responsabilité.

## Parfois, des personnes ne sont-elles pas tout simplement en situation de « désœuvrement affectif », et, par conséquent, en décalage avec leur mission de parrain ?

Ces personnes-là sont tout de suite repérables. L'entretien avec le futur parrain a pour objectif d'évaluer dans quelle mesure il se situe dans une démarche d'ouverture à l'autre, et s'il n'est pas uniquement dans un manque à combler.

## Y a-t-il une relation d'autorité entre un parrain et son filleul ?

S'il y a « autorité », elle est naturelle, puisque la relation a fait l'objet d'un choix. Le lien n'existe que parce que le parrain et le filleul le veulent bien. Si l'un des deux n'alimente pas la relation, elle n'existe plus. Dès lors, « l'autorité » est consentie. « Je suis avec toi, je ne te dois rien, tu ne me dois rien. Nous sommes là parce que nous l'avons choisi. Et si nous nous sommes choisis, c'est parce que nous avons envie d'être bien. »

Les enfants ont souvent l'art de dire aux parents qu'ils doivent s'occuper d'eux puisqu'ils ont voulu leur naissance : ils auraient comme une dette de mise au monde. Le parrain, lui, en est exonéré : lorsqu'il arrive, il ne doit rien du tout à son filleul, et réciproquement. Avec

\* Le concept de résilience désigne la capacité d'une personne à renaître de sa souffrance.

l'enfant, cette relation librement consentie, sous forme de contrat moral, est fondamentale ; parce qu'elle sera ce que l'un et l'autre en feront, d'un commun accord, chacun se responsabilise. Lorsque l'enfant est en désaccord ou en conflit avec son père ou sa mère, il peut formuler des reproches du type : « C'est toi qui m'as fait » ; ce qui peut se traduire par : « Assume, paye ! » Lorsque le lien est symbolique, il n'y a rien de semblable et personne n'est en dette, ce qui change tout.

Cela ne signifie pas non plus que, dans la relation entre parrain et enfant, l'autorité coule de source. Mais c'est le choix réciproque qui en est le fondement. Chacun s'étant volontairement engagé dans cette relation, il appartient à l'un comme à l'autre de la faire vivre et d'apprendre à se situer.

### **Comment cela se passe-t-il avec un enfant qui, justement, peut manquer de repères en matière d'autorité ?**

Au parrain d'instaurer des règles, et de faire comprendre à l'enfant que celles-ci ne sont pas arbitraires, mais obéissent à une logique : un système de valeurs clair et cohérent qui appartient à cette nouvelle famille dans laquelle il entre, et qu'il apprend à décoder.

Si le fossé entre le cadre familial et les repères institués par le parrain ou la marraine est trop important, la question se posera peut-être de savoir ce qui peut se construire. Est-ce que chacun veut confronter son système de valeurs, quelles remises en cause accepte-t-on, peut-on dépasser les déconvenues, les désaccords, ou l'attente idéalisée qui découleront inévitablement des

différences de points de vue, pour tenter d'aller plus loin ? Quoi qu'il en soit, on peut alors dire que surmonter des déceptions pour s'adapter au réel de chacun peut être très formateur.

### **Claude Halmos\*, psychanalyste spécialiste de l'enfance, montre à quel point il est difficile aujourd'hui d'affirmer une autorité.**

Claude Halmos parle beaucoup de la culpabilité parentale, qui empêche d'être ferme et clair. Ne suis-je pas en train de frustrer mon enfant en lui refusant de sortir le soir ? Ne suis-je pas un mauvais parent ? Ne vais-je pas le traumatiser si je lui retire son doudou à douze ans ? Cette image du « bon parent » fausse les choses et engendre une culpabilité.

Il y a encore quelques décennies, une mère pouvait dire qu'elle n'avait pas choisi, que l'enfant était simplement venu : « Je suis tombée enceinte », disait-on. Si la femme était une mauvaise mère, ce n'était donc pas forcément de sa faute. Mais aujourd'hui, dans la très grande majorité des cas, on ne « tombe » plus enceinte. Il est donc attendu qu'une mère « assume ». La barre est du coup placée plus haut pour les parents.

### **A fortiori, n'est-ce pas aussi difficile pour un parrain, qui, par définition, veut « faire du bien » à son filleul ?**

Le parrain n'est surtout pas une personne idéale, même si, dans l'inconscient collectif, la marraine est toujours assimilée à une fée penchée sur le berceau de l'enfant. Le

---

\* Voir Claude Halmos, *L'Autorité expliquée aux parents. Entretiens avec Hélène Mathieu*, Nil Éditions, 2008.

parrain ou la marraine aussi va tâtonner pour se situer, pour se positionner par rapport à son filleul. Il est surtout invité à être lui-même. « Qu'est-ce que faire du bien à un enfant ? » Tous les tuteurs se posent la question. Même lorsqu'il est fortement impliqué, le parrain va révéler ses failles et ses faiblesses. Or c'est précisément par cette découverte, en renonçant à l'idéalisation, que l'enfant va pouvoir évoluer. Et, ce faisant, il va pouvoir s'accepter enfin lui-même, trouver une place dans un univers moins fantasmatique.

### **Certains parrains se montrent-ils incapables de poser des limites, en cherchant à combler tous les désirs de l'enfant ?**

Encore une fois, les parrainages peuvent être accompagnés par un psychologue tout au long de la relation. Un parrain ou une marraine, dépassé par son rôle ou confronté à une impuissance, est invité à en parler et à ajuster son attitude. Les « accompagnants » de l'enfant sont eux aussi accompagnés. Chacun peut, par moments, s'interroger sur son rôle, sa place. Être parrain n'est pas d'une évidence absolue, pas plus qu'être parent.

### **Comment assurez-vous le suivi de chaque relation ?**

Il ne s'agit pas d'un suivi institué, annoncé ou périodique, mais d'un accompagnement. Nous nous adaptons à chaque parrainage ; il y a une telle diversité de situations ! Il ne peut y avoir de schéma type.

Nous organisons, a minima, pour les parrainages « faciles », une « grande rencontre annuelle », contractuelle en quelque sorte. À cette occasion, les équipes « psy » s'entretiennent séparément avec les familles, les parrains,

et, bien sûr, les filleuls. Les échanges se font sous forme de groupes de parole, ou bien d'entretiens individuels, notamment avec les enfants.

Lorsqu'il s'agit d'une situation grave ou urgente, les équipes n'ont plus ni horaires de bureau, ni fermeture hebdomadaire. Un adolescent qui menace de se suicider et laisse son parrain démuni, un parent en crise d'anxiété, un accident de vie... Je pourrais écrire un livre entier sur les interventions d'urgence que nous avons menées, en vingt ans.